



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 13 -  
SÉANCE N° 517 DU 12 DÉCEMBRE 2022

### CONVENTION DE MISE À DIPOSITION INDIVIDUELLE - ACCOMPAGNEMENT AU DÉPLOIEMENT DU LOGICIEL DE PLANIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL E-TEMPTATION

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

#### **Étaient présents**

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 06), Patrice Morin (jusqu'à 18 h 27), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Camille Pétron (jusqu'à 18h39), Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann (à partir de 18 h 09), Éric Paris, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 18 h 42), Jonathan Guilemin (à partir de 18 h 40), Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

#### **Étaient représentés**

Patrice Morin a donné pouvoir à George Poirier (à partir de 18 h 27), Camille Pétron a donné pouvoir à Guillaume Agostino (à partir de 18 h 39), Bruno Flécharde a donné pouvoir à Bruno Bertier, Christine Droguet a donné pouvoir à Marjorie François, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Ogbi (jusqu'à 18 h 40), Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Didier Pillon a donné pouvoir à Vincent d'Agostino, Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Lucile Perin, Samia Soutani a donné pouvoir à Henri Renié, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière et James Charbonnier a donné pouvoir à Pierrick Guesné.

#### **Était excusée**

Solange Bruneau, conseillère municipale.

Pierrick Guesné et Nadège Davoust sont désignés secrétaires.

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 12 DÉCEMBRE 2022

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION INDIVIDUELLE -  
ACCOMPAGNEMENT AU DÉPLOIEMENT DU LOGICIEL DE PLANIFICATION  
DU TEMPS DE TRAVAIL E-TEMPTATION

Rapporteur : Laurent Paviot

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L512-6  
à L512-17,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition  
des agents des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Laval a demandé la mise à disposition d'un agent pour  
l'accompagnement au déploiement du logiciel de planification à la restauration  
collective,

Que cet accompagnement nécessite la mise à disposition, auprès de la ville  
de Laval, d'un agent du CCAS (centre communal d'action sociale) qualifié, à temps  
plein, pour une durée de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Qu'une convention de mise à disposition doit être établie à cet effet entre la ville  
de Laval et le CCAS de Laval,

Que l'agent concerné a donné son accord sur la convention ci-jointe,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1<sup>er</sup>

La convention de mise à disposition pour l'accompagnement au déploiement du  
logiciel de planification du temps de travail E-Temptation, à hauteur de 100 %, pour  
3 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, est approuvée.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de mise à  
disposition afférente avec le CCAS de Laval, ainsi que tout avenant et document  
à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault